

1. PRÉAMBULE

Le présent document constitue un projet d'énoncé de vision stratégique, préalable à l'élaboration d'une nouvelle révision de son schéma actuel ; à terme, ce projet d'énoncé balisera l'élaboration d'un schéma d'aménagement et de développement.

Sous la supervision du comité de planification et de développement du territoire, la proposition de l'énoncé découle principalement :

- de la journée de réflexion des élus de la MRC, qui a fait l'objet d'un compte rendu du 8 mai 2012 rédigé par la firme Convercity : les principales lignes directrices du présent document sont déduites de cette journée de réflexion;
- du plan conjoint MRC-CLD des Laurentides 2011-2015 ¹-mise en œuvre d'une stratégie de développement durable, adopté le 19 mai 2011 par le conseil de la MRC; et,
- de la vaste consultation initiée conjointement par le CLD et la MRC à l'automne 2010 associée à ce même plan conjoint.

La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à ses articles 2.3 et suivants, émet l'obligation pour une MRC de se doter d'un énoncé de sa vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social de son territoire.

Suite à l'engagement du conseil de la MRC des Laurentides de se doter d'un nouveau schéma d'aménagement et de développement, son service de la planification du territoire a démarré ses travaux à l'été 2012 : le projet d'énoncé de vision constitue la première étape stratégique, sous la supervision du comité de planification et de développement du territoire.

Après l'adoption par le conseil de la MRC d'un projet d'énoncé de vision stratégique, sera enclenché un processus de consultation publique comportant les principales étapes suivantes :

- adoption d'un document public sur le projet d'énoncé de vision stratégique;
- adoption d'un plan d'information et de consultation publique;
- tenue de consultations sur le projet d'énoncé;
- adoption de la version finale de l'énoncé de vision stratégique.

¹ Convercity, septembre 2011. Le plan conjoint MRC-CLD des Laurentides 2011-2015: mise en œuvre d'une stratégie de développement durable, 37 pages.

2. NATURE ET PORTÉE DE L'ÉNONCÉ DE VISION

Un énoncé de vision stratégique dans le cadre de l'élaboration de notre nouveau schéma d'aménagement et de développement résume l'expression des grandes lignes directrices cohérentes que les représentants élus désirent donner à leur population et collectivité. Ces lignes directrices orienteront, dans un futur prévisible, les choix, les priorités, les actions et les règles en matière de développement économique, culturel, social et environnemental de la région et des communautés.

La vision est une représentation du futur souhaité proposant une convergence des efforts afin de pouvoir réaliser la finalité et les orientations de cette vision.

Basé sur les valeurs des collectivités de notre territoire, l'énoncé de vision s'adresse tant aux citoyens en général, qu'aux partenaires économiques, sociaux, communautaires, publics ou privés.

3. PRINCIPAUX CONSTATS ET ENJEUX

Une bonne compréhension des constats et enjeux liés au développement socio-économique, à nos milieux de vie et à notre environnement est essentielle à la formulation de notre énoncé de vision.

Tiré d'extraits du Plan conjoint MRC-CLD des Laurentides 2011-2015 et de la politique culturelle régionale, le tableau suivant dresse une synthèse de ces constats et enjeux.

Secteurs	Constats	Enjeux
Développement économique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une économie touristique et de villégiature ▪ Population moins active, chômage plus marqué ▪ Diplômation et scolarité déficientes ▪ Importance des travailleurs autonomes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Optimisation du potentiel en tourisme ▪ Diversification économique ▪ Diplômation et persévérance scolaire ▪ Isolement technologique ▪ Soutien aux travailleurs autonomes et retraités actifs ▪ Gestion des déplacements
Développement social	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une importante population saisonnière ▪ Une population qui vieillit, une population active qui diminue ▪ Des municipalités de tout genre avec leurs caractéristiques, leurs problématiques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Choix de développement ▪ Vitalité des noyaux villageois ▪ Offre de logements selon les clientèles ▪ Renforcement (culture effacée) des valeurs communautaires
Environnement et ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombreux plans d'eau et richesse faunique exceptionnelle ▪ Agriculture stable et de petites entreprises ▪ Implantation sur tout le territoire de la collecte-transport des matières récupérables, de gros rebuts ▪ Un % important de matières éliminées pourraient être réutilisées, recyclés ou transformés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Protection des milieux naturels ▪ Maintien de la fonction agricole ▪ Gestion de la forêt publique et retombées sur le plan municipal et économique ▪ Mise en valeur des paysages et du patrimoine identitaire
Développement culturel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une identité vague et peu valorisée ▪ Retombées économiques en culture les plus fortes et présence du plus grand nombre d'artistes professionnels, à l'échelle des Laurentides ▪ Faible coordination entre les municipalités ▪ Investissement faible en comparaison avec l'investissement en loisirs ▪ Difficulté de financement de nouvelles activités culturelles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Protection et mise en valeur des paysages identitaires et du patrimoine culturel ▪ Soutien accru des arts et de la culture ▪ Intégration plus soutenue de la culture à l'offre touristique ▪ Participation citoyenne accrue à la vie culturelle.

4. L'ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE

En 2030, la MRC des Laurentides, notre région, confirme sa vocation de villégiature par excellence au Québec, en :

- ***démontrant un leadership reconnu dans l'art de vivre en milieu rural;***
- ***maintenant un sain équilibre entre son économie redynamisée, la vitalité de ses villes et villages, et la pérennité de ses plans d'eau et de ses paysages.***

Notre région, cœur des Laurentides, est une destination privilégiée pour venir s'y établir en permanence.

Notre région bénéficie d'une longue tradition d'accueil sur le plan touristique et de la villégiature, ce qu'elle continue à perpétuer en ce début du 21^e siècle; mais elle a su relever avec brio les nouveaux défis que lui posent une démographie en forte mutation, la mondialisation de l'économie et le développement durable.

La destination touristique internationale de la région de Tremblant et le Parc national de Mont-Tremblant ont un potentiel d'attraction et de retombées économiques accrus grâce, à des produits d'appel répondant aux exigences du tourisme mondial. Les communautés locales bénéficient d'avantages touristiques et économiques plus marqués de ce pôle, grâce à une intégration plus étroite avec l'ensemble des attraits et équipements culturels et récréotouristiques mis en valeur dans l'ensemble de nos collectivités.

5. FONDEMENTS DE NOTRE ÉNONCÉ DE VISION

L'art de vivre dans notre région, prend tout son sens à travers une richesse économique améliorée, une cohésion sociale (équité, sécurité, valeurs partagées), un sentiment d'appartenance et une identité renouvelée que l'on retrouve dans nos communautés. Cette qualité de vie amène un nombre grandissant de jeunes familles et de petites entreprises dynamiques à demeurer dans leur région natale, où à venir s'y établir en permanence.

- ***Un niveau de vie avantageusement comparable à celui de l'ensemble du Québec*** se caractérise par une création accrue d'emplois stables et rémunérateurs. Le maintien d'un niveau de vie plus enviable chez nos résidents est notamment attribuable à l'émergence d'une **2^e économie** en appui à l'industrie touristique, à la foresterie, et au bioalimentaire, le tourisme demeurant un pourvoyeur majeur d'emplois.

Le développement de la « 2e économie » dans la MRC des Laurentides

Le concept de la 2e économie réfère à l'amplitude des changements structurels ayant affecté les économies développées au cours des dernières décennies (The Second Economy, W. Brian. Arthur). C'est l'usage massif des Technologies de l'Information et des Communications (TIC) qui mène obligatoirement à un changement de paradigme, soit notamment au niveau de la production de biens et de services i.e. l'usage accru du capital au détriment de la main d'œuvre. L'état actuel de certains secteurs névralgiques de la MRC des Laurentides (tourisme, foresterie, agriculture) nécessite une assistance et un suivi rigoureux pour faciliter ce transfert. Le CLD des Laurentides a assumé pleinement son rôle de leader dans la diversification de la base économique.

La MRC dispose d'une combinaison gagnante en termes de localisation géographique, de ressources naturelles et de ressources humaines composées d'un mixte unique de jeunes et de têtes grises (les jeunes retraités). Une « Vision 2030 » commune permettra d'accéder à un positionnement de leader en développement économique régional. Les TIC éliminent certes des emplois, mais la transformation des biens sous l'égide des TIC accroît considérablement la qualité des investissements et des emplois qui en découlent. Des interventions ciblées du CLD dans la chaîne de valeurs de la production au niveau de l'agriculture, de la forêt de proximité et du tourisme résulteront par la création d'emplois de qualité et d'un enrichissement collectif.

En 2030, la structure de la 2e économie prend racine dans le développement en aval des ressources naturelles et le savoir-faire propre à nos milieux, dans un contexte de diversité accrue de secteurs d'activités économiques ciblés, et de leur localisation géographique sur notre territoire :

- le secteur manufacturier et para-industriel, autrefois marginal, tend vers un poids de 10 % de l'ensemble des emplois disponibles dans notre région; le bassin d'une main-d'œuvre qualifiée à proximité, la qualité de vie laurentienne offerte à un coût concurrentiel, l'accès sans restrictions aux *Technologies de l'Information et des Communications* (TIC) sur l'ensemble du territoire, l'accompagnement du CLD des Laurentides aux entreprises innovantes, de même que l'offre de terrains dédiés aux activités de transformation au sein de parcs d'affaires et de zones artisanales de nos villages, se révèlent d'avantageux facteurs de localisation pour l'entreprise innovante de calibre national, voire mondial;
- les activités à valeur ajoutée issues de la forêt et du bioalimentaire ont pris un essor significatif, grâce à la diversification des productions et de l'exploitation de débouchés axés sur l'entreprise de transformation à haute valeur ajoutée localisée dans nos villes et villages;
- dans cette perspective, l'agriculture offre une gamme variée de produits locaux distribués dans le réseau des marchés publics, des magasins d'alimentation et de la restauration de gastronomie; l'agrotourisme est devenu une activité névralgique en complémentarité au tourisme et à la villégiature;
- un créneau d'entreprises innovantes provenant des TIC renouvelle le secteur manufacturier et celui des services moteurs, le tout dans l'optique de la conception, du développement et de la mise en marché de produits avant-gardistes, et de percées dans les technologies associées à l'économie verte (constructions vertes avec matériaux et services en région, savoir-faire des technologies environnementales, produits de la forêt écoresponsables).

➤ **Accessibilité et diversité des services** de proximité sont offertes en 2030 dans l'ensemble de nos villes et villages :

- la population plus âgée bénéficie de la majorité des services sociaux et de santé à domicile ou à proximité de leurs milieux d'origine;
- les jeunes retrouvent dans les pôles de Sainte-Agathe et de Tremblant des services d'éducation postsecondaire de qualité;
- le logement et la résidence sont plus accessibles économiquement pour le ménage à faible et moyen revenu, plus particulièrement chez les jeunes qui désirent fonder une famille et trouver un emploi de qualité;
- les populations rurales profitent de la présence de petits commerces de services de proximité dans les villages, ainsi que des retombées tangibles de la mise en valeur locale de leurs ressources agroforestières;

➤ **Un cadre de vie distinctif au cœur des Laurentides**, où il fait bon vivre dans un environnement de paysages, de lacs et forêts, d'un patrimoine bâti revalorisé qui fait la fierté de noyaux villageois :

- notre région a su relever en 2030 le défi de l'art de vivre en milieu rural; le milieu municipal et gouvernemental offre des conditions d'accueil propices aux investissements, dans le respect du cadre de vie et de l'environnement
- notre région demeure le chef de file en matière d'aménagement durable du territoire et d'innovations appliquées au domaine de la gestion durable de la forêt et de la villégiature,
- et, notre région s'est dotée d'un nouveau schéma d'aménagement et de développement qui permettra d'optimiser les différentes activités humaines sur le territoire, en accord avec les orientations nationales et municipales.

➤ **Un territoire propice à la création artistique et à la vitalité culturelle**, où artistes et artisans, administrations municipales et publiques, organismes, résidents et touristes contribuent à faire de la culture un apport très significatif au développement économique régional

- En 2030, notre MRC continue à se démarquer avantageusement par une création soutenue des emplois dans le domaine culturel, et un indice de rémunération moyenne des emplois culturels supérieur à la moyenne de la région des Laurentides;
- évolution de l'offre culturelle et de ses structures d'accueil au rythme de la croissance démographique, contribuant à l'accroissement de la richesse collective;
- la population développe avec sa collectivité immédiate de villes et villages un fort sentiment d'appartenance à travers l'animation culturelle dont elle est partie prenante.

5.1 Les grands axes d'orientations

L'énoncé de vision stratégique conduit à des axes d'orientations qui guideront par la suite les objectifs spécifiques et la priorisation des actions. Ces objectifs et actions seront définis par d'autres planifications et des projets qui ne sont pas du ressort de l'énoncé de vision.

Grands axes

Principales cibles

<p>1. Mettre en valeur notre territoire selon notre énoncé de vision et un aménagement durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation et mise en œuvre du nouveau schéma d'aménagement et de développement / Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ▪ Adoption de nouveaux plans et règlements d'urbanisme locaux
<p>2. Moderniser la gouvernance municipale face aux défis de la décentralisation gouvernementale et du développement durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place de nouvelles ententes avec le gouvernement et de nouvelles législations afin de renforcer les champs de compétence municipale en matière : <ul style="list-style-type: none"> - d'aménagement et de mise en valeur cohérente des territoires ressources (forêt, mines et milieu agricole) - et de diversification des sources de revenus aux municipalités, outre le champ d'impôt foncier
<p>3. Contribuer aux conditions d'accueil favorables à l'épanouissement d'une 2e économie</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à niveau du marché touristique et intégration aux potentiels périphériques du pôle Tremblant ▪ Appui aux créneaux associés à la petite entreprise, au savoir-faire et aux technologies vertes ▪ Territoire rural redynamisé : retombées accrues des activités en terres publiques; agrotourisme et ses productions spécialisées en croissance, gouvernance revue de la forêt publique et de la zone agricole; ▪ Amélioration continue des réseaux de télécommunication performants desservant l'ensemble de nos villes et villages ▪ Création de parcs d'affaires et de zones artisanales dédiées
<p>4. Bonifier le niveau de compétence et de formation de la main-d'œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui aux mesures contrant le décrochage scolaire chez les jeunes ▪ Continuation des projets de formation et de recherches appliquées avec les institutions collégiales et universitaires liées à notre contexte environnemental et d'entreprises
<p>5. Mettre à niveau les services de santé et sociaux avec les tendances démographiques et les défis socio-économiques des collectivités</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui à l'amélioration du niveau de service des équipements hospitaliers et des soins sociaux sanitaires ▪ Soutien à l'implantation de services de proximité et des soins à domicile dans les petites collectivités ▪ Collaboration étroite aux programmes et organismes communautaires pour les personnes plus démunies sur le plan économique et social
<p>6. Accroître significativement l'accessibilité à la résidence et au logement à un coût abordable</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contribution accrue à l'offre résidentielle accessible pour les jeunes familles et ménages à revenu moyen ▪ Maintien d'un rythme soutenu de construction du logement social
<p>7. Miser sur l'identité laurentienne et un sentiment d'appartenance retrouvé</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre de la politique culturelle de la MRC des Laurentides, suivant les 4 grandes orientations : <ul style="list-style-type: none"> ➢ protection et mise en valeur de nos patrimoines ➢ participation à la vie citoyenne ➢ soutien à la vitalité culturelle ➢ appui au dynamisme et au rayonnement des arts et de la culture
<p>8. Mettre à jour un réseau efficient de communications et d'accessibilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration constante du réseau de communications électroniques à l'ensemble de nos collectivités ▪ Consolidation des grands projets routiers dans les axes majeurs de pénétration et des déplacements aériens d'affaires et touristiques ▪ Bonification soutenue de l'offre en déplacements durables : <ul style="list-style-type: none"> ➢ développement soutenu du transport collectif ➢ mise en œuvre graduelle des déplacements alternatifs à l'automobile et de projets de mobilité durable en milieu urbain et touristique